# COMPLÉVIE CCN "MÉTALLURGIE" 2025



SOINS COURANTS	RBST SS	CCN Base	CCN Base + Option 1	CCN Base + Option 2		
HONORAIRES MEDICAUX	70% BR	100% BR	100% BR	185% BR		
. Généralistes signataires OPTAM, OPTAM CO	70% BR	100% BR	100% BR	165% BR		
. Généralistes non signataires OPTAM, OPTAM CO	70% BR	150% BR	180% BR	220% BR		
. Spécialistes signataires OPTAM, OPTAM CO	70% BR	130% BR	160% BR	200% BR		
. Spécialistes non signataires OPTAM, OPTAM CO	70% BK	130% BN	100% BK	200% BN		
Auxiliaires médicaux	60% BR	100% BR	100% BR	100% BR		
. Actes techniques médicaux signataires OPTAM, OPTAM CO	70% BR	150% BR	180% BR	235% BR		
. Actes techniques médicaux non signataires OPTAM, OPTAM CO	70% BR	130% BR	160% BR	200% BR		
. Actes d'imagerie et d'échographie, ostéodensitométrie signataires OPTAM, OPTAM CO	70% BR	150% BR	180% BR	180% BR		
. Actes d'imagerie et d'échographie, ostéodensitométrie non signataires OPTAM, OPTAM CO	70% BR	130% BR	160% BR	160% BR		
Analyses et examens de laboratoire	60% BR	100% BR	100% BR	100% BR		
Séances d'accompagnement psychologique remboursées par la SS dans la limite du nombre de séances par année civile prévu à l'article R.165-65 du CSS ou par voie réglementaire	60% BR	100% BR	100% BR	100% BR		
Transport	55% BR	100% BR	100% BR	100% BR		
Médicaments (1)						
Médicaments à SMR majeur ou important et préparations magistrales	65% BR	100% BR	100% BR	100% BR		
Médicaments à SMR modéré	30% BR	100% BR	100% BR	100% BR		
Médicaments à SMR insuffisant	15% BR	100% BR	100% BR	100% BR		
Produits prestations (LPPR)	60% BR	100% BR	100% BR	100% BR		
Matériel médical						
Autres prothèses, orthopédie, petits et grand appareillages	60/100% BR	200% BR	300% BR	300% BR + 600 €/an		

(1) Cette prise en charge s'applique aux montants facturés pour les médicaments ainsi qu'aux honoraires de dispensation y afférents par les pharmaciens d'officine.

OPTAM : Option Pratique Tarifaire Maitrisée / OPTAM CO : Option Pratique Tarifaire Mai

HOSPITALISATIONS	RBST SS	CCN Base	CCN Base + Option 1	CCN Base + Option 2
Hospitalisation médicale et chirurgicale (frais de séjour), psychiatrie	80% BR	100% BR	100% BR	200% BR
Hospitalisation maison de repos, cure, convalescence et soins palliatifs	80% BR	100% BR	100% BR	100% BR
HONORAIRES . Honoraires et actes médicaux médecins signataires OPTAM, OPTAM CO . Honoraires et actes médicaux médecins non signataires OPTAM, OPTAM CO	80% BR 80% BR	150% BR 130% BR	220% BR 200% BR	235% BR 200% BR
Forfait journalier sans limitation de durée	-	100% FR	100% FR	100% FR
Chambre particulière - forfait maximum/jour/bénéficiaire	-	1,5% PMSS/jour	2,5% PMSS/jour	2,5% PMSS/jour
Chambre ambulatoire - forfait maximum/jour/bénéficiaire	-	1,5% PMSS/jour	2,5% PMSS/jour	2,5% PMSS/jour
Frais d'accompagnement enfant (moins de 17 ans)	-	1% PMSS	1,5% PMSS	1,75% PMSS
Participation forfaitaire soins couteux	-	100% FR	100% FR	100% FR
Forfait patient urgences (pour tout passage aux urgences non suivi d'une hospitalisation)	-	100% FR	100% FR	100% FR

**OPTAM**: Option Pratique Tarifaire Maitrisée / **OPTAM CO**: Option Pratique Tarifaire Maitrisée Chirurgie et Obstétrique / **BR**: Base de Remboursement Sécurité Sociale / **FR**: Frais Réels / **SS**: Sécurité Sociale / PMSS: Plafond de la Sécurité Sociale.

OPTIQUE (2)	RBST SS	CCN Base	CCN Base + Option 1	CCN Base + Option 2
ÉQUIPEMENT 100% SANTÉ				
Equipement (monture + 2 verres)	60% BR	Frais réels dans la limite des prix limites de vente		
Prestation d'adaptation, d'appairage, filtre et supplément optique	60% BR			
ÉQUIPEMENT LIBRE	·			
Monture	60% BR	Max 100€	Max 100€	Max 100€
Equipement verres simples	60% BR	250 € (dont monture)	350 € (dont monture)	350 € (dont monture)
Equipement verres complexes	60% BR	350 € (dont monture)	450 € (dont monture)	450 € (dont monture)
Equipement verres très complexes	60% BR	450 € (dont monture)	550 € (dont monture)	550 € (dont monture)
Monture + 1 verre simple + 1 verre complexe	60% BR	300 €	400 €	400 €
Monture + 1 verre simple + 1 verre très complexe	60% BR	350 €	450 €	450 €
Monture + 1 verre complexe + 1 verre très complexe	60% BR	400 €	500 €	500 €
Prestation d'adaptation, filtre et supplément optique	60% BR	100% BR	100% BR	100% BR
AUTRES PRESTATIONS OPTIQUES				
Lentilles cornéennes-prises en charge par la SS	60% BR	200 € minimum TM	250 € minimum TM	350 € minimum TM
Lentilles non prises en charges par la SS - forfait max/an/bénéf	-	200 €	250€	280€
Chirurgie réfractive - forfait par œil	-	-	400 €	400€

(2) Dans la limite des planchers prévus par la loi de sécurisation de l'emploi (décret 2019-65 du 31 janvier 2019) et des plafonds prévus par le contrat responsable (décret 2019-21 du 11 janvier 2019), en fonction des corrections visuelles. Le remboursement de la monture se fait dans la limite des frais réellement engagés et dans la limite de 100 €. Equipement optique adulte à partir de 16 ans (monture + 2 verres) : une fois tous les deux ans à l'exception des cas pour lesquels un renouvellement anticipé est prévu réglementairement, notamment en cas d'évolution de la vue. Equipement optique enfant de moins de 16 ans (monture + 2 verres) ramené à une fois par an, et peut-être ramené à six mois pour les enfants de 0 à 6 ans en cas d'une mauvaise adaptation de la monture à la morphologie du visage de l'enfant entraînant une perte d'efficacité du verre correcteur à l'exception des cas pour lesquels aucun délai n'est fixé réglementairement pour le renouvellement des verres, notamment en cas d'évolution de la vue. La période de deux ans ou d'un an débute à compter de la dernière de la vue. La période de deux ans ou d'un an débute à compter de la dernière de la vie. Le forfait chirurgie de l'euil s'applique uniquement pour la chirurgie non remboursée par la S.S (opération de la myopie, de l'astigmatisme ou de l'hypermétropie). Equipement de classe B tels que définis réglementairement. BR : Base de Remboursement Sécurité Sociale / SS : Sécurité Sociale / TM : Ticket Modérateur

DENTAIRE	RBST SS	CCN Base	CCN Base + Option 1	CCN Base + Option 2	
PANIER 100% SANTÉ					
Soins et prothèses 100% Santé remboursés par la SS, prothèses amovibles, supplément pour prothèses en résine	60% BR	Frais réels dans la limite des honoraires limites de facturation			
Inlay-core avec ou sans clavette	60% BR				
Réparations	60% BR				
PANIER MAÎTRISÉ (3)					
Prothèses dentaires remboursées par la SS	60% BR	225% BR	300% BR	400% BR	
Prothèses dentaires transitoires	60% BR	225% BR	300% BR	400% BR	
Inlay-core avec ou sans clavette	60% BR	225% BR	300% BR	400% BR	
Inlay onlay	60% BR	225% BR	300% BR	400% BR	
Bridge 3 éléments	60% BR	225% BR	300% BR	400% BR	
PANIER LIBRE (3)					
Prothèses dentaires remboursées par la SS	60% BR	225% BR	300% BR	400% BR	
Prothèses dentaires transitoires	60% BR	225% BR	300% BR	400% BR	
Inlay-core avec ou sans clavette	60% BR	225% BR	300% BR	300% BR	
Inlay onlay	60% BR	225% BR	300% BR	300% BR	
Bridge 3 éléments	60% BR	225% BR	300% BR	400% BR	
AUTRES PRESTATIONS DENTAIRES					
Soins dentaires	60/70% BR	125% BR	125% BR	125% BR	
Examen bucco-dentaire	60% BR	100% BR	100% BR	100% BR	
Implant dentaire - forfait / implant (max. deux par an)	-	-	300 €	500€	
Prothèses dentaires hors nomenclature (4)	-	-	-	410% BRR	
Parodontologie	60% BR	125% BR	125% BR	125% BR	
Parodontologie non remboursée	-	-	-	200 €	
Orthodontie remboursée par la SS (forfait annuel)	60/100% BR	225% BR	300% BR	300% BR	
Orthodontie non remboursée par la SS (5)	-	-	-	400% BRR	

- (3) Tels que définis réglementairement.
- (4) Calculé sur une Base de Remboursement Reconstituée.
- (5) Calculé sur une Base de Remboursement Reconstituée de 193,50 €.

AIDES AUDITIVES (6)	RBST SS	CCN Base	CCN Base + Option 1	CCN Base + Option 2	
ÉQUIPEMENTS 100% SANTÉ					
Prothèse auditive	60% BR	Frais réels dans la limite des prix limites de vente			
CLASSE 2 : PANIER LIBRE					
Prothèse auditive (bénéficiaire de plus de 20 ans révolus)	60% BR	200% BR	300% BR	1240€/appareil	
Prothèse auditive (bénéficiaire de moins de 20 ans)	60% BR	200% BR	300% BR	300% BR	
Piles et entretien	60% BR	100% BR	100% BR	100% BR	

(6) Limité à un appareil par oreille, par période de quatre ans par bénéficiaire et selon les conditions précisées dans l'article L 165-1 du code de la sécurité sociale, le délai susmentionné s'apprécie à compter de la date de dernière facturation d'un appareil ayant fait l'objet d'une prise en charge par l'assurance maladie obligatoire ou par la mutuelle. Prothèse auditive classe II : limitée à 1700 € TTC, hors accessoires, y compris le remboursement RO.

BIEN-ÊTRE (7)	RBST SS	CCN Base	CCN Base + Option 1	CCN Base + Option 2	
Ostéopathe, acupuncteur, chiropracteur - forfait par séance ou intervention/bénéficiaire		25 € maximum	25 € maximum	105 € maximum	
osteopathe, acapanetear, emopraetear forfait par scance ou intervention, beneficialite		(4 séances/an)	(4 séances/an)	(4 séances/an	
Descharation (Alica et la company de la comp		25 € maximum	25 € maximum	25 € maximum	
Psychomotricité, étiopathie, sevrage tabagique - forfait par séance ou intervention/bénéficiaire	-	(4 séances/an)	(4 séances/an)	(4 séances/an)	
PRÉVENTION - AUTRES PRESTATIONS					
Tous les actes des contrats responsables	60/70% BR	100% BR	100% BR	100% BR	
Vaccins non remboursés par la SS	-	-	=	100% FR	
Cure thermale	65% BR	65% BR	65% BR	100% BR	
Prestation cure thermale	-	-	-	RSS + 350€	
Prime naissance ou d'adoption (8)	-	150 €	200 €	550 €	
Fonds social	-	Oui	Oui	Oui	
Soins à l'étranger	Divers	100% BR	100% BR	100% BR	

- (7) Prise en charge sur présentation de facture d'un praticien diplômé mentionnant la fédération dont il relève. Forfait annuel.
- (8) Assureur de la garantie UNMI (Union Nationale Mutualiste Interprofessionnelle).
- BR : Base de Remboursement Sécurité Sociale / RSS : Le remboursement en pourcentage du remboursement de la Sécurité Sociale.

SERVICES	RBST SS	CCN Base	CCN Base + Option 1	CCN Base + Option 2
Ma mutuelle assistance	-	Inclus	Inclus	Inclus
Santéclair	-	Inclus	Inclus	Inclus

## **MA MUTUELLE ASSISTANCE\***

# Le service d'assistance et de protection juridique santé inclus dans votre contrat santé

Assuré par Ma Mutuelle Assistance soumise aux dispositions du Code des assurances - 108 Bureaux de la Colline - 92210 SAINT CLOUD

Un numéro unique : 0 810 710 020 (0.06 € / minute + prix de l'appel) - Un code d'accès dédié : 1710

#### Assistance médicale et hospitalisation

- ▶ Protection Juridique santé
- ► Assistance médicale 24h/24 et 7j/7
- ► Accès à des médecins 24h/24 et 7j/7
- ▶ Organisation du transfert à l'hôpital et retour en ambulance
- ▶ Livraison de médicaments à domicile en cas d'urgence

### Soutien familial et aide à domicile

- ▶ Prise en charge des enfants de moins de 16 ans en cas d'hospitalisation
- ▶ **Aide à domicile** pour les tâches ménagères et la garde des enfants
- ► Soutien psychologique et accompagnement en cas de "baby blues"
- ▶ Prise en charge des animaux domestiques en cas d'hospitalisation
- ▶ Soutien scolaire à domicile en cas d'absence prolongée

# Le réseau de soins partenaire SANTÉCLAÎR c'est un accès à plusieurs services

- ▶ Tarifs préférentiels pour LE PANIER LIBRE en optique, audio et dentaire
- Jusqu'à -45 % sur tous les verres et traitements des 4 verriers partenaires\*
- Jusqu'à -20 % sur les montures du panier libre\*\*
- Jusqu'à -35 % moins cher sur les actes en implantologie\*\*\*
- -35 % en moyenne sur tous les appareils auditifs récents, y compris de classe 1\*\*\*\*
- ► Téléconsultation médicale
- ► Deuxième avis médical : analyse du diagnostic par un médecin expert de la pathologie en 7 jours
- ▶ Géolocalisation des professionnels de santé partenaires
- ► Coaching santé : nutrition, sommeil et sport
- Et bien d'autres services à découvrir sur www.complevie.fr ou sur l'application mobile mysantéclair



- \* Par rapport aux tarifs habituellement pratiqués hors réseau Santéclair à référence strictement identique (verres de classe B unifocaux et progressifs).
- \*\* Montures d'une valeur supérieure à 30 € et allant jusqu'à 100 € : une remise de 10% est effectuée sur le prix affiché. Montures d'une valeur supérieure à 100 € : une remise de 20 % est effectuée sur le prix affiché.
- \*\*\* Implantologie: jusqu'à 35 % d'économies par rapport aux prix moyens habituellement pratiqués hors réseau Santéclair. Orthodontie: jusqu'à 40 % d'économies par rapport aux prix moyens du semestre d'orthodontie invisible par aligneurs toutes durées de traitement confondues.
- \*\*\*\* Par rapport aux tarifs habituellement pratiqués hors réseau Santéclair à référence strictement identique (appareils auditifs de classe II). Étude disponible sur demande.

Ces garanties sont conformes au cahier des charges des contrats responsables (Articles L.871-1, R.871-1 et R.871-2 du Code de la sécurité sociale ; décret n° 2019-21 du 11/01/2019). Les garanties en euros sont par année civile et par bénéficiaires. Les garanties en % incluent le remboursement de la Sécurité Sociale.

Tous les remboursements s'effectuent dans la limite des frais engagés. Nos remboursements sont effectués dans le cadre du parcours de soins et ne tiennent pas compte des pénalités qui peuvent être appliquées.

Les garanties en euros hors équipement monture et verres et audioprothèses sont par année civile et par bénéficiaire. Sous réserve de modifications de la CCN.

Document non contractuel - 2024 - FL

<sup>\*</sup>Voir conditions sur notre site internet www.complevie.fr